PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

À une première séance d'ajournement de la séance ordinaire du onzième jour de janvier deux mille vingt-et-un du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue sans public, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce lundi dix-huitième jour de janvier deux mille vingt-et-un à 18 h 30 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur André St-Louis
- Madame Laurence Requilé
- Monsieur Jacques Frappier

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Mario Lessard est absent.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Participent aussi à la séance les membres du personnel suivant :

- Madame Josée Deschesnes, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.
- Monsieur Gilles Bergeron, inspecteur municipal.
- Monsieur Louis-Alexandre Caron, préposé au soutien communautaire et responsable de l'informatique.

Comme la séance a lieu huis clos, il n'y a pas de public.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance par monsieur le maire à 19 h 14.

Pour cette séance, les membres du conseil municipal sont réunis au lieu ordinaire des séances, mais sans public (huis clos) mais dans le respect des règles demandées, par la Santé publique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 17-01-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Laurence Requilé, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Calendrier de conservation
 - Liste de documents à détruire
- 1.4 Plan stratégique de développement 2017-2021 Compte rendu secteur « Administration générale »

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
 - Compte rendu secteur « Sécurité publique »
 - Dossier regroupement des services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé
 - Rencontre

3. TRANSPORT

3.1 Plan stratégique de développement 2017-2021 Compte rendu secteur « Transport »

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Plan stratégique de développement 2017-2021 Compte rendu secteur « Hygiène du milieu »
 - Rencontre concernant les cours d'eau

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

- 5.1 Statistique Canada
 - Recensement de la population de 2021
- 5.2 Plan stratégique de développement 2017-2021 Compte rendu secteur « Santé et bien-être des citoyens »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 6.1 Concept Eco Plein air le Baluchn inc.
 - Divers projets de développement
- 6.2 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
 - Projet Plan de développement d'une communauté nourricière (PDCN)
- 6.3 Plan stratégique de développement 2017-2021

Compte rendu secteur « Aménagement, urbanisme et zonage »

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Plan stratégique de développement 2017-2021 Compte rendu secteur « Loisirs et culture »

8. PAROLE AU PUBLIC

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARCHIVES MUNICIPALES <u>DESTRUCTION OU ARCHIVAGE DE DOCUMENTS</u>

<u>Résolution no 18-01-2021</u>

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin possède un calendrier de conservation approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

par lequel sont établies les règles de conservation des documents et des archives de la municipalité;

Considérant que dans le respect et le suivi du calendrier de conservation, des documents doivent être archivés, d'autres détruits;

Considérant que dans le cadre de la gestion documentaire, une liste de documents à détruire et une liste de documents à archiver ont été produites et transmises aux membres du conseil municipal;

Après discussion, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu :

D'approuver, la liste des documents à détruire datée du 15 janvier 2021;

et

D'autoriser la destruction des documents énumérés dans la liste des documents à détruire datée du 15 janvier 2021.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

Aucune information additionnelle n'a été transmise.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

En information, madame Claire Boucher, conseillère répondante de ce secteur, a donné l'information à l'effet qu'une rencontre aura lieu par visioconférence, le lundi 25 janvier 2021, en soirée, concernant le projet de regroupement de services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «TRANSPORT»

En information, monsieur le maire a mentionné qu'il n'y a pas encore de rencontre de planifier avec le Conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, concernant la circulation des véhicules lourds sur la Grande-Ligne.

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «HYGIÈNE DU MILIEU»

En information, madame Laurence Requilé, conseillère répondante de ce secteur, a donné l'information qu'une rencontre avec le gestionnaire régional des cours d'eau et l'ingénieur civil de la MRC de Maskinongé aura lieu mardi le 19 janvier 2021 à 18 heures concernant le dossier des cours d'eau de notre territoire.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021

Résolution no 19-01-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin appuie le Recensement de 2021 et encourage les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

Aucune autre information n'a été donnée.

CONCEPT ÉCO PLEIN AIR LE BALUCHON INC. PROJETS DE DIFFÉRENTS TYPES D'HÉBERGEMENTS DITS INUSITÉS

Résolution no 20-01-2021

Considérant que le 13 janvier 2021, madame Patricia Brouard, et messieurs Louis Lessard et Nicolas Martel, de Concept Éco plein air le Baluchon Inc. ont rencontré, le maire, monsieur Claude Frappier, le conseiller municipal répondant du secteur «Aménagement, urbanisme et zonage», monsieur André St-Louis, le directeur général, monsieur Ghislain Lemay et le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, monsieur Mario Dion, pour leurs présenter leurs projets de construction et/ou d'aménagement de différents types d'hébergements dits inusités sur le site touristique de l'entreprise des secteurs des Trembles et du Canton-de-la-Rivière et pour demander la collaboration de la Municipalité, pour faciliter la réalisation de ces projets;

Considérant que le 18 janvier 2021, lesdits projets ont été présentés aux membres du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin, à laquelle assistaient des membres du Conseil municipal, le directeur général, la directrice générale adjointe, l'inspecteur municipal et le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme;

Considérant qu'après la présentation des différents projets et l'analyse de ceux-ci, le Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin a adopté unanimement une résolution recommandant au Conseil municipal d'appuyer le Concept Éco plein air, le Baluchon Inc., dans ses projets de différents types d'hébergements dits inusités qu'il projette d'implanter et/ou d'aménager dans les secteurs des Trembles et du Canton-de-la-Rivière, dans le respect des règlements municipaux et des différentes instances gouvernementales;

Après discussion, il est proposé par monsieur André St-Louis, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'informer le Concept Éco plein air le Baluchon Inc., que le Conseil municipal de Saint-Paulin, accueille favorablement ses projets de différents types d'hébergements dits inusités qu'il projette d'implanter et/ou d'aménager dans les secteurs des Trembles et du Canton-de-la-Rivière, en autant que ceux-ci, se réalisent dans le respect des règlements municipaux et des différentes instances gouvernementales, et par l'obtention des autorisations nécessaires comme de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, etc.

lorsque nécess	Que le Conseil municipal se dit prêt, d saire, à accompagner l'entreprise dans ses		
	Conformément à l'article 164 du Code proposition au vote des membres du ésents se prononcent en faveur de l'adopti	conseil municipal. Tous les	
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
L'ALIMENT	DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHE CATION DU QUÉBEC LAN DE DÉVELOPPEMENT D'UNE ERE (PDCN)		
	Ce sujet est annulé.		
PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»			
	Aucune autre information n'a été donnée	2.	
PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021 COMPTE RENDU SECTEUR «LOISIRS ET CULTURE»			
	Aucune autre information n'a été donnée	e.	
PAROLE AU PUBLIC			
Également, au	La séance ayant lieu à huis clos, il n'y acune communication écrite n'a été reçue.	1 1	
<u>LEVÉE DE 1</u>	LA SÉANCE		
Résolution no	21-01-2021		
St-Louis, et il	Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que la séance soit levée à 19 h 20.		
	Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire oumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.		
	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		
	Signé :	maire	
	Signé :	secrétaire-trésorier	

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sen de l'article 142 (2) du Code municipal.		
Signé :	<u>maire</u>	